



Mairie du Vigan  
Hôtel de ville – place Quatrefages de Laroquète 30120 Le Vigan  
Décision du Maire n°25dm051

### Décision du Maire n°25dm051

#### Objet : Tarifs objets en vente au musée cévenol

Le Maire de la ville du Vigan

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles R1617-1 et suivants  
 VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
 VU l'arrêté 23/069 en date du 14 avril 2023 modifiant la régie de recettes du Musée Cévenol  
 VU l'arrêté 25/088 en date du 14 avril 2023 nommant un régisseur titulaire et des régisseurs suppléants

### DÉCIDE

#### Article 1 : Objet

Le musée cévenol met en vente :

- des livres sur l'exposition « Plantes qui soignent » au prix de 5€ TTC

#### Article 2 : Durée et date d'effet

La présente décision prendra effet à sa date de publication

#### Article 3 : Condition d'exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. La présente décision sera transmise en Préfecture et publiée. Ampliation de la présente décision sera transmise au receveur municipal

#### Article 4 : Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Madame le Maire du Vigan rendra compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait en l'Hôtel de Ville de Le Vigan, le 04/09/2025

Le Maire certifie exécutoire la présente décision  
Publiée le 04/09/2025

Par Délégation du Conseil Municipal

Le Maire  
Sylvie ARNAL



La présente décision est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes, directement par courrier ou par l'application informatique « Télerecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/09/2025

Application agréée E-legalité.com